

Sous la direction de  
ABDULQAWI A. YUSUF ET FATSAH OUGUERGOUZ

# L'UNION AFRICAINNE



MANUEL SUR L'ORGANISATION PANAFRICAINNE

EDITIONS A. PEDONE



## PRÉFACE

C'est avec un sentiment de plaisir mêlé de fierté que j'ai accepté de préfacier ce bel ouvrage consacré à l'Union Africaine, institution que j'ai le bonheur de servir depuis 2008. La rédaction de la préface d'un ouvrage constitue en effet un privilège pour celui ou celle qui en a accepté la responsabilité ; ces derniers se voient de la sorte associé à une œuvre sans avoir pris sa part des longs et patients efforts nécessaires à la réalisation de celle-ci. C'est donc, il faut en convenir, une gratification qui n'est pas vraiment en rapport avec l'effort fourni par son récipiendaire. Rédiger une préface n'en est pas moins, de manière générale, un privilège redoutable.

C'est en effet une gageure qui consiste à saisir l'essence d'un ouvrage et à tenter de la révéler en quelques phrases seulement. C'est également un exercice qui, bien que n'impliquant aucune responsabilité du préfacier pour les opinions émises par le ou les auteurs de l'ouvrage concerné, présuppose néanmoins l'existence d'un certain degré de solidarité intellectuelle avec ces derniers. C'est enfin une appréciation d'ensemble d'une œuvre qui, nonobstant une telle solidarité, se doit être la plus objective possible et, donc, ne pas verser dans l'excès.

J'avouerais que, en ce qui concerne le présent ouvrage, c'est avec beaucoup d'aisance que j'ai surmonté les trois difficultés susmentionnées. La première raison est qu'il traite de sujets qui me sont relativement familiers mais que mes responsabilités au sein de l'Union Africaine ne m'ont jamais permis d'examiner avec tout le recul nécessaire. La seconde raison, que je qualifierais d'essentielle, tient dans la très grande qualité du contenu de cet ouvrage. « *L'Union Africaine : cadre juridique et institutionnel – Manuel sur l'Organisation panafricaine* » est en effet un de ces rares ouvrages qui, bien que rédigés par des experts, exposent en des termes simples mais concis des concepts et des problématiques relativement complexes pour les non-spécialistes. Il est la somme de vingt-deux contributions d'éminents juristes africains qui ont chacun procédé à une analyse scientifique des divers instruments formant le cadre juridique et politique des fonctions, objectifs et moyens opérationnels de l'Union Africaine. Je tiens à ajouter, car le fait est peu banal s'agissant d'un ouvrage collectif, qu'en dépit de la grande multiplicité et diversité de ses auteurs, son style est homogène et fluide. Il s'agit donc d'une œuvre dont j'ai éprouvé un réel plaisir à lire le manuscrit.

*JEAN PING*

Le présent Manuel se veut un ouvrage de vulgarisation du nouveau droit de l'Organisation panafricaine. Entrepris sous les auspices de la Fondation Africaine pour le Droit International, cet important effort de réflexion sur l'Union Africaine est destiné à mieux faire connaître cette institution singulière et la manière dont elle fonctionne en pratique.

L'Union Africaine est la dernière manifestation institutionnelle d'une longue quête pour une unité économique et politique du continent africain. Elle est la concrétisation contemporaine des idéaux panafricanistes en matière de progrès économique, social et culturel des peuples d'Afrique. Sa création représente le changement politique le plus significatif intervenu dans les relations inter-étatiques africaines durant ces cinquante dernières années. A la différence de la Charte constitutive de sa devancière – l'Organisation de l'Unité Africaine – l'Acte constitutif de l'Union Africaine pose une nouvelle série de principes qui, s'ils sont mis effectivement en œuvre, peuvent hisser l'organisation panafricaine au premier plan dans la lutte engagée à l'échelle planétaire en faveur de la sécurité humaine, des droits de la personne humaine et de la bonne gouvernance. Les principes qui fondent l'Union Africaine peuvent également permettre à celle-ci de joindre ses efforts à ceux entrepris au niveau universel notamment en matière de sécurité, de développement économique, de commerce extérieur, de santé, d'environnement, de changements anticonstitutionnels de gouvernements, de lutte contre l'impunité ou le terrorisme. C'est dire toute l'importance de la mission de cette organisation en matière de développement et d'épanouissement des peuples et individus du continent africain.

L'ouvrage vise à offrir une vue claire et concise des origines, des principes et objectifs, de la structure, des organes et du champ d'action de la nouvelle organisation panafricaine et, ce faisant, à contribuer à une meilleure compréhension de la nature et du fonctionnement d'une institution destinée à refléter les aspirations profondes des peuples du continent africain à l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle. Consistant en vingt-deux chapitres ventilés en cinq parties principales, il traite des divers aspects des origines, de la structure, des activités et des relations extérieures de l'Union Africaine. Il passe notamment en revue les questions des organes de l'Union Africaine, du rôle de celle-ci en matière de paix et sécurité (avec quelques études de cas), de développement économique ou de respect des droits de la personne humaine. Il a le mérite de traiter également des questions du cadre juridique de l'intégration économique, de la bonne gouvernance et du développement avec une attention particulière accordée à la Communauté économique africaine, au NEPAD et au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, trois institutions dont se sont dotés les Etats africains afin de promouvoir leur propre développement économique, social et politique ; encore assez peu

connues, deux de ces institutions font ici chacune l'objet d'un chapitre entier. Il faut aussi se réjouir de ce que le Manuel n'ait pas omis d'analyser les relations de l'Union Africaine, tant avec l'Organisation des Nations Unies qu'avec les institutions sous-régionales d'intégration économique établies dans diverses parties du continent.

L'emphase mise sur la richesse et la qualité du contenu de cette publication ne signifie toutefois pas que je partage nécessairement les opinions émises par les divers contributeurs sur les questions qu'ils examinent. Il ne saurait en être différemment vu l'extrême diversité des questions traitées, leur complexité et la position d'observateur privilégié, voire d'acteur à part entière, qui est la mienne au sein de l'Union Africaine depuis 2008.

Rédigé par des spécialistes à l'intention de non-spécialistes, ce Manuel satisfera tous les lecteurs qui sont à la recherche de clés d'analyse de l'Union Africaine, même les plus exigeants. Les diplomates, décideurs politiques, parlementaires, universitaires, étudiants, chercheurs, journalistes, fonctionnaires de l'Union Africaine, des autres organisations internationales africaines ou non, ou encore des organisations non-gouvernementales ainsi que le grand public en général se réjouiront donc de la parution de cet ouvrage. Ils s'en réjouiront d'autant plus que la belle initiative de la Fondation Africaine pour le Droit International vient combler un vide important. Etablie en juillet 2002, l'Union Africaine n'avait en effet encore fait l'objet d'aucune étude scientifique d'ensemble, à la fois précise et exhaustive. En n'en point douter, la parution de ce Manuel soulagera le sentiment de frustration de tous ceux et celles dont l'activité professionnelle ou académique, ou tout simplement la curiosité intellectuelle, n'autorisaient pas à se contenter des informations parcellaires, voire partiales, publiées ici ou là sur l'Union Africaine.

Il me faut également rappeler que ce précieux instrument de connaissance de l'Union Africaine a également été publié en anglais de manière à toucher la très large audience à laquelle il est destiné ; il reste maintenant à espérer qu'il fasse également l'objet d'une traduction vers les autres langues de l'Organisation car il mérite la diffusion la plus large possible.

Dr. Jean PING

Président de la Commission de l'Union Africaine



## PRÉSENTATION

### A. L'objet du Manuel

Cet ouvrage consiste en une présentation de la genèse, du droit et des institutions de l'Union Africaine (UA). Il a pour objet l'examen de l'évolution, des structures, des normes juridiques et des activités opérationnelles de l'organisation panafricaine qui est venue remplacer, il y a une dizaine d'années, l'Organisation de l'unité africaine (OUA). L'avènement de l'UA ne peut en effet être réduit à un simple changement d'appellation ou à des amendements superficiels de la Charte de l'OUA. A bien des égards, l'UA constitue une véritable rupture par rapport à l'organisation qui l'a précédée. Les objectifs et les principes qui sous-tendent l'Acte constitutif de l'UA représentent un changement radical par rapport à ceux de la Charte de l'OUA, non seulement en ce qui concerne la promotion de l'intégration politique et économique de l'Afrique mais aussi en ce qui concerne les questions de paix et de sécurité, de primauté du droit, de bonne gouvernance, de droits de l'homme et de démocratie. Alors que la Charte de l'OUA mettait l'accent sur la décolonisation du continent et la protection de la souveraineté des Etats, l'Acte constitutif charge l'Union Africaine d'agir collectivement, au nom et pour le compte des peuples africains, en faveur de la protection des droits de l'homme et du respect des principes démocratiques. A ce titre, l'Acte constitutif peut être considéré comme le dépositaire actuel des idéaux du mouvement panafricain, visant au développement politique, économique, social et culturel des peuples d'Afrique.

Par ailleurs, à la différence de la Charte de l'OUA, l'Acte constitutif de l'UA introduit une série de principes nouveaux qui, s'ils sont mis en œuvre dans la pratique, contribueront de façon significative à la réalisation des aspirations des peuples africains à la sécurité humaine, au développement, au respect des droits de l'homme et à la bonne gouvernance. Bien que nous soyons encore bien loin de la concrétisation des aspirations reflétées dans les objectifs et principes consacrés par l'Acte constitutif, le simple fait que les Etats membres de l'UA souscrivent désormais à ces objectifs et principes est, en soi, une victoire majeure des peuples africains dans leur combat pour la paix, l'unité, la bonne gouvernance et le développement socio-économique.

Outre le droit d'intervention de l'UA dans un Etat membre en cas de crimes de guerre, de génocide ou de crimes contre l'humanité, l'Acte constitutif recèle aussi un certain nombre de principes qui peuvent être considérés comme révolutionnaires si on les apprécie dans le contexte de l'évolution du nouveau « droit public africain ». L'Acte constitutif prévoit ainsi que les Etats membres peuvent demander à l'Union Africaine d'intervenir pour restaurer la paix et la sécurité, promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, faire respecter les principes démocratiques, les droits de l'homme, la primauté du droit, la bonne gouvernance, l'inviolabilité de la vie humaine, la condamnation et le rejet de l'impunité et des assassinats politiques, des actes terroristes et des activités subversives ; il énonce également la condamnation et le rejet par l'Union des changements anticonstitutionnels de gouvernement. Ces principes peuvent servir de pierre angulaire non seulement à l'édification de l'unité africaine mais aussi à la promotion de la paix, de la stabilité politique, des valeurs démocratiques et des droits de l'homme sur l'ensemble du continent. Les différents chapitres de ce Manuel examinent dans quelle mesure ces principes ont déjà fait l'objet d'une mise en œuvre ainsi que les perspectives de leur application tant au niveau du continent qu'à celui des Etats membres de l'UA.

L'Acte constitutif, ainsi que les autres conventions conclues par les Etats africains sous l'égide de l'OUA et de l'UA, annoncent l'avènement d'un « droit public africain » qui fournit un cadre normatif pour la réalisation des objectifs politiques, économiques et sociaux du mouvement panafricain. De nombreuses institutions, placées sous l'autorité de l'Union Africaine ou qui lui sont rattachées, sont chargées d'appliquer ce droit public. Cependant, bien que la naissance de l'UA remonte à 2001, il n'existe à ce jour aucun ouvrage traitant de façon exhaustive de l'institution, de ses organes et structures, de ses missions et champs d'intervention, de son cadre juridique et des standards normatifs qui sous-tendent ses fonctions et buts ou les conventions, chartes et protocoles que l'UA a adoptés ou hérités de l'OUA.

L'objectif du présent ouvrage est justement de combler cette lacune. Cet ouvrage a été conçu sous forme de manuel plutôt que de traité académique classique car l'intention est de proposer une introduction de base au cadre institutionnel et juridique de l'UA et des organisations qui lui sont affiliées. Ce Manuel offre un état des lieux concis et clair de la nature et du fonctionnement d'une organisation continentale ayant vocation non seulement à promouvoir la paix et l'unité en Afrique, mais également à veiller à la sécurité humaine, au développement, à la protection des droits de l'homme et à la bonne gouvernance au profit de tous les peuples africains.



## B. Le contenu du Manuel et ses contributeurs

Ouvrage d'introduction à l'Union Africaine et au nouveau « droit public africain » auquel il contribue, ce Manuel s'adresse à un large auditoire d'universitaires, de diplomates, de décideurs politiques, de juristes, de législateurs et d'étudiants et se propose de vulgariser le cadre juridique ainsi que le mode de fonctionnement de cette institution africaine d'un genre unique.

Le Manuel se compose de vingt-deux chapitres regroupés en cinq parties principales, chacune traitant d'un des divers aspects de la structure, des activités et du cadre juridique de l'Union Africaine. La Partie I est consacrée à la genèse et à l'évolution des institutions panafricaines, la transition de l'OUA à l'UA et les objectifs et principes sur lesquels repose la nouvelle organisation. La Partie II propose une analyse du cadre institutionnel de l'UA en mettant en relief le rôle, les fonctions, les modes de prise de décision de ses principaux organes, à savoir la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Conseil exécutif, la Commission, l'ECOSOCC, le Conseil de paix et de sécurité, le Parlement panafricain et la Cour africaine de Justice et des droits de l'homme. La Partie III examine le cadre normatif de l'intégration économique, de la bonne gouvernance et du développement en s'intéressant plus particulièrement à la Communauté économique africaine, aux communautés économiques régionales (CER), au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) créé dans le cadre du NEPAD pour réunir les conditions devant permettre aux Etats africains de réaliser leur propre développement économique, social et politique. Cette partie évalue également l'expérience que l'UA a accumulée à ce jour dans l'application du principe de l'interdiction des changements anticonstitutionnels de gouvernement dans ses Etats membres ainsi que les dispositions et la portée de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et la Convention africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption.

La Partie IV, consacrée aux questions de paix et de sécurité, explore le rôle de l'UA en matière de prévention et de règlement des conflits, les conditions d'intervention de l'Union dans les conflits internes et présente des études de cas sur les efforts récents de l'UA pour préserver la paix et la sécurité au Burundi, au Soudan et d'autres pays du continent rongés par des conflits domestiques. Cette partie examine aussi les relations entre l'Union Africaine et les Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité sur le continent. La Partie V est consacrée au cadre normatif et institutionnel établi par l'UA et son prédécesseur, l'OUA, pour assurer la protection des droits de l'homme sur le continent et examine la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et son Protocole, le Protocole sur les droits de la femme en Afrique, la Charte africaine des droits et du

bien-être de l'enfant et la Convention régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique.

La préparation du présent Manuel a commencé en 2005, dans le cadre des activités de recherche de la Fondation africaine pour le droit international. Grâce à une généreuse subvention de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), la Fondation a pu tenir une réunion avec les auteurs des diverses contributions, à Alexandrie (Egypte) du 16 au 18 décembre 2005. La plupart des chapitres du Manuel sont basés sur les grandes lignes et les exposés oraux faits à cette réunion. Malheureusement, la finalisation de certains chapitres et la traduction d'autres de l'anglais vers le français ou du français vers l'anglais ont été affectées par de nombreux événements imprévus qui ont retardé considérablement l'édition et la publication de cet ouvrage. Quoiqu'il en soit, nous sommes très heureux d'avoir vu ce projet enfin aboutir avec la publication, durant l'année 2012, d'abord de la version anglaise du Manuel puis de sa version française.

Les auteurs des différentes contributions à ce Manuel sont d'éminents universitaires spécialisés en droit international, relations internationales, droit des organisations internationales et fins connaisseurs de l'Union Africaine et des organisations régionales africaines. Ils sont issus de toutes les régions du continent et exercent dans leurs pays d'origine ou en dehors de ceux-ci. On recense ainsi trois Algériens, un Béninois, un Burkinabé, deux Camerounais, un Congolais (RDC), un Egyptien, un Malgache, un Malawite, deux Nigériens, un Sénégalais, un Somalien, trois Tanzaniens, trois Ougandais et trois Zambiens. Le Président de la Commission de l'UA, Son Excellence Monsieur Jean Ping, a par ailleurs eu l'amabilité d'accepter de rédiger la préface de ce Manuel.

C'est avec une grande émotion que nous tenons à évoquer ici la mémoire de l'un des contributeurs à ce Manuel, le Professeur Osita Eze du Nigeria, décédé en avril 2011. Le Professeur Eze était l'ancien Directeur général de l'Institut nigérian des relations internationales, chercheur et universitaire de grande renommée, dont les contributions de haute facture feront cruellement défaut à tous ceux qui œuvrent dans le domaine du droit international.

### **C. Un manuel qui en appelle d'autres**

Compte tenu de l'évolution dynamique de l'Union Africaine et de son cadre juridique et institutionnel, et la recherche en cours d'une intégration meilleure et plus avancée entre les pays du continent, tout travail académique sur l'Union Africaine, – à ce moment de l'histoire de celle-ci – ne peut être définitif ni prétendre refléter l'état accompli d'une organisation en pleine évolution. C'est la raison pour laquelle nous espérons que cette première édition du Manuel ne sera pas la dernière et que d'autres suivront pour

compléter et actualiser l'étude du cadre juridique et institutionnel de l'Union Africaine alors que cette organisation panafricaine poursuit son édification et met en place de nouvelles normes pour ce « droit public africain » qui se dessine et qui, sans doute, influencera non seulement les relations entre les Etats du continent mais également la manière dont les affaires publiques seront gérées à l'intérieur des Etats membres de l'Union. Cette œuvre ambitionne aussi de réaliser, du moins en partie, la mission première de la Fondation africaine pour le droit international, qui est de promouvoir la vision africaine du droit international et d'analyser la contribution de l'Afrique à l'évolution et au développement de cette discipline juridique.

Nous ne saurions conclure cette introduction sans exprimer toute notre gratitude, au nom de la Fondation africaine pour le droit international, à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et à son Secrétaire général, Son Exc. Monsieur Abdou Diouf, pour leur constant soutien à l'élaboration de ce Manuel, sans lequel ce dernier n'aurait pas vu le jour. Nous tenons également à remercier tous les auteurs qui ont contribué à cet ouvrage, pour leur patience ainsi que pour leur compréhension en ce qui concerne les modifications éditoriales de leurs contributions, rendues nécessaires pour assurer la cohésion générale de ce Manuel.

Dr. Abdulqawi A. YUSUF  
Membre fondateur de la Fondation  
africaine pour le droit international  
Juge à la Cour internationale de Justice

Dr. Fatsah OUGUERGOUZ  
Membre fondateur de la Fondation  
africaine pour le droit international  
Vice-président de la Cour africaine  
des droits de l'homme et des peuples



## TABLE DES MATIÈRES

<i>Les auteurs</i> .....	1
Table des abréviations.....	5
Préface	
Jean PING .....	9
Présentation	
Abdulqawi A. YUSUF et Fatsah OUGUERGOUZ.....	13

### PREMIÈRE PARTIE

#### DU MOUVEMENT PANAFRICANISTE À L'UNION AFRICAINE

1. Bref survol historique des accomplissements vers l'Union Africaine Mohammed BEDJAOUI .....	21
2. Transition de l'Organisation de l'Unité Africaine à l'Union Africaine Tiyanjana MALUWA .....	35
3. L'Union Africaine : objectifs et principes Stéphane DOUMBE-BILLÉ .....	57

### DEUXIÈME PARTIE

#### STRUCTURE ET ORGANES DE L'UNION AFRICAINE

4. La Conférence, le Conseil exécutif et la Commission Joram M. BISWARO .....	79
5. Le Parlement panafricain Sani L. MOHAMED .....	93
6. La Cour africaine de Justice et des droits de l'homme Fatsah OUGUERGOUZ .....	113

*L'Union Africaine : cadre juridique et institutionnel.  
Manuel sur l'Organisation panafricaine*

TABLE DES MATIÈRES

7. Le Conseil de paix et de sécurité Roland ADJOVI.....	133
8. Le Conseil économique, social et culturel Mohamed S. AMR .....	147

TROISIÈME PARTIE  
INTÉGRATION ÉCONOMIQUE,  
DÉVELOPPEMENT ET BONNE GOUVERNANCE

9. La Communauté économique africaine Makane M. MBENGUE & Ousseni ILLY .....	169
10. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) Edward KANNYO.....	183
11. Les communautés économiques régionales Stephen KARANGIZI .....	207
12. L'interdiction des changements anticonstitutionnels de gouvernement Muna NDULO .....	223
13. La Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance Hélène TIGROUDJA.....	243
14. La Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption Mpazi SINJELA .....	257

QUATRIÈME PARTIE -  
PAIX ET SÉCURITÉ

15. Le rôle de l'Union Africaine dans la prévention et la résolution des conflits Mesmer L. GUEUYOU.....	269
16. La licéité de l'intervention armée dans certains conflits Abdulqawi A. YUSUF.....	293

*L'UNION AFRICAINE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL*

17. Les opérations de maintien de la paix de l'Union Africaine - Etudes de cas (Burundi et Soudan) Mutoy MUBIALA .....	309
18. Les relations entre l'Union Africaine et les Nations Unies en matière de maintien de la paix et de la sécurité Djaboca L. TEHINDRAZANARIVELO .....	327

CINQUIÈME PARTIE  
DROITS DE L'HOMME

19. La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples Michelo HANSUNGULE.....	363
20. Le Protocole relatif aux droits de la femme en Afrique Rachel MAYANJA .....	387
21. La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant Chris M. PETER & Umyy A. MWALIMU .....	407
22. La Convention régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique Osita C. EZE † .....	421

ANNEXES

I. Déclaration de Syrte (1999).....	443
II. Acte constitutif de l'Union Africaine (2000) .....	447
III. Protocole sur les amendements à l'Acte constitutif de l'Union Africaine (2003).....	461
IV. Liste des organes, agences et instruments de l'Union Africaine..	465
INDEX THÉMATIQUE.....	469

Cet ouvrage consiste en une présentation de la genèse, du droit et des institutions de l'Union Africaine. Il a pour objet l'examen de l'évolution, des structures, des normes juridiques et des activités opérationnelles de l'organisation panafricaine qui est venue remplacer, il y a une dizaine d'années, l'Organisation de l'Unité Africaine.

Bien que la naissance de l'Union Africaine remonte à 2001, il n'existe à ce jour aucun ouvrage traitant de façon exhaustive de l'institution, de ses organes et structures, de ses missions et champs d'intervention, de son cadre juridique et des standards normatifs qui sous-tendent ses fonctions et buts ou les conventions, chartes et protocoles que l'Union Africaine a adoptés ou hérités de l'Organisation de l'Unité Africaine. L'objectif du présent ouvrage est précisément de combler cette lacune.

Cet ouvrage a été conçu sous forme de manuel plutôt que de traité académique classique car l'intention est de proposer une introduction de base au cadre institutionnel et juridique de l'Union Africaine et des organisations qui lui sont affiliées. Ce Manuel offre un état des lieux concis et clair de la nature et du fonctionnement d'une organisation continentale ayant vocation non seulement à promouvoir la paix et l'unité en Afrique, mais également à veiller à la sécurité humaine, au développement, à la protection des droits de l'homme et à la bonne gouvernance au profit de tous les peuples africains.

**ABDULQAWI A. YUSUF** est de nationalité somalienne et est actuellement Juge à la Cour internationale de Justice (La Haye, Pays Bas). Il est titulaire d'un doctorat en droit international délivré par l'*Institut Universitaire des Hautes Etudes Internationales* (Genève) et est membre de l'*Institut de droit international*; il est Fondateur et Directeur de l'*Annuaire africain de droit international* ainsi que Membre fondateur de la *Fondation africaine pour le droit international*. Il a été Conseiller juridique de diverses organisations internationales, dont l'ONUDI et l'UNESCO, et est auteur de nombreuses publications en droit international.

**FATSAH OUGUERGOUZ** est de nationalité algérienne et est actuellement Vice-président de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (Arusha, Tanzanie). Il est titulaire d'un doctorat en droit international délivré par l'*Institut Universitaire des Hautes Etudes Internationales* (Genève) et est Directeur adjoint de l'*Annuaire africain de droit international* ainsi que Membre fondateur de la *Fondation africaine pour le droit international*. Il a occupé diverses fonctions au sein de l'Organisation des Nations Unies, dont celle de Secrétaire de la Cour internationale de Justice, et est auteur de nombreuses publications en droit international.

ISBN 978-2-233-00675-2

#### L'UNION AFRICAINE

Commande soit aux Editions A. PEDONE - 13 Rue Soufflot - 75005 PARIS, soit par télécopie: + 33 (0)1.46.34.07.60 ou sur [editions-pedone@wanadoo.fr](mailto:editions-pedone@wanadoo.fr) - **64 € l'ouvrage - 70 € par la poste.**

Le montant peut être envoyé par :

- Chèque bancaire  Carte Visa

Règlement sur facture

N°...../...../...../.....

Référence : ISBN 978-2-233-00675-2

Cryptogramme .....

Date de validité.....

Signature :

Nom.....

Adresse.....

Ville ..... Pays.....